

REALISATION D'UNE ETUDE D'ETAT DES LIEUX DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE DE LA FILIERE FORET-BOIS AU CONGO

PROJET FLEGT-IP (UE) – PPECF (COMIFAC/KFW)

Termes de référence – décembre 2018

1 Introduction sur les projets

L'ATIBT est attributaire depuis 2014 d'un projet financé par l'Union Européenne intitulé « Amélioration de l'implication des acteurs du secteur privé de la filière bois dans les processus de négociation et de mise en œuvre de l'APV FLEGT dans une sélection de pays producteurs en Afrique ». Ce projet vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans le processus APV FLEGT.

L'ATIBT et le PPECF-COMIFAC ont signé en juillet 2018 un contrat de subvention qui définit une action commune avec le projet FLEGT-IP, à savoir l'« Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD ».

Cette action commune vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet, et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie, pour les préparer à la mise en œuvre des APV FLEGT. Elle poursuit, dans ce Protocole, trois objectifs spécifiques :

- augmentation des surfaces forestières certifiées légales ou durables ;
- amélioration de la reconnaissance des certifications privées dans les APV des pays cible et leur prise en compte dans le RBUE ;
- augmentation du niveau de conformité légale des entreprises.

Cette étude s'inscrit dans les activités de démarrage de cette action, afin de mieux connaître les acteurs du secteur privé et cibler les actions des projets en termes de communication, concertation, formation.

L'ATIBT recherche donc un consultant chargé de mener cette étude, et les présents TDR décrivent les modalités de cette étude.

2 Eléments de contexte et justification de l'étude

Le Gouvernement de la République du Congo s'est engagé à consolider les bonnes pratiques de gestion durable de ses ressources forestières à travers la ratification le 04 Juillet 2012 par le Président de la République de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT. Cet accord fournit une base pour le dialogue et la coopération entre les parties prenantes afin de faciliter et de promouvoir sa mise en œuvre intégrale et de renforcer l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. D'un point de vue structurel, l'APV FLEGT de la République du Congo prend en compte la certification. Il est d'ailleurs clairement stipulé dans l'APV que les certifications privées feront l'objet d'une reconnaissance

(certification de légalité ou de gestion durable), notamment pour faciliter l'émission des certificats de légalité prévu dans le SVL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV FLEGT, plusieurs actions ont été menées, parmi lesquelles : la révision ou la création de textes réglementaires tels que textes de loi, textes d'application mais aussi des textes et documents décrivant et régissant le fonctionnement du Système de Vérification de la Légalité comme les procédures, manuels et fiches, etc... Différentes instances ont été créées pour permettre un échange et une concertation entre les différentes parties prenantes du pays.

Il se trouve, cependant, que ces démarches de concertation montrent certaines limites, notamment la faible représentation du secteur privé dans les travaux portant sur le processus de négociation et de mise en œuvre de l'APV FLEGT (réunions des comités de pilotage du projet appui FLEGT, réunion du CCM, Relecture des nouveaux textes et lois....etc), la faible affiliation des sociétés forestières et industrielles à des associations professionnelles au Congo. En outre, la superficie totale des concessions forestières certifiées (certificat gestion durable et légalité) demeure très faible, il en est de même du nombre d'entreprises forestières engagées dans le processus de certification privée.

Ainsi, pour répondre à cette problématique, l'ATIBT met en œuvre deux projets intitulés : « Amélioration de l'implication des acteurs du secteur privé de la filière bois dans les processus de négociation et de mise en œuvre de l'APV FLEGT » et en collaboration avec le PPECF : « Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD ».

Cette prestation doit permettre de réaliser d'un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois, incluant une évaluation des forces et faiblesses et des propositions d'action, pour améliorer la connaissance de ce secteur et évaluer la situation des associations professionnelles et du marché pour permettre de mieux cibler les actions des projets FLEGT-IP et PPECF.

3 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est **d'améliorer la connaissance du secteur privé congolais**.

Plus particulièrement, il s'agira d'évaluer la situation du secteur privé et des associations professionnelles, et de leur marché pour permettre de mieux cibler les actions des projets FLEGT-IP et PPECF

Cette étude permettra de mettre en place une base de données fournies des acteurs de la filière, notamment selon :

- leur type d'activité,
- leurs zones d'activités,
- leur taille,
- leur place dans la chaîne de production,
- leur niveau de syndicalisation,
- et leur implication dans le processus APV FLEGT et dans la certification.

Elle permettra également d'identifier les Associations Professionnelles (AP) pour les différentes catégories d'acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois, et leur représentativité pour le secteur privé forestier congolais dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Elle devra également permettre de connaître les canaux de communication privilégiés en fonction du type d'opérateurs.

4 Activités

Les activités à mettre en œuvre seront les suivantes :

- Collecter et analyser les rapports et études d'acteurs existants ;
- Réaliser une analyse des écarts par rapports aux résultats attendus, sur base de la revue bibliographique, qui permettra de déterminer les actions à mener pour collecter les informations manquantes
- Rencontrer les acteurs du secteur privé et de l'administration afin d'identifier des acteurs :
 - o Associations professionnelles ;
 - o Entreprises du secteur forestier et de la transformation du bois (sur une base d'échantillonnage) ;
 - o MEF (directeurs généraux respectivement de la forêt et de l'industrie), la CLFT, le service de contrôle des produits à l'exportation (SCPFE), les douanes, etc.
- Réaliser l'étude cartographique des acteurs du secteur privé :
 - o Identifier les maillons de la chaîne d'approvisionnement et de transformation (CoC) des bois au Congo et les flux des produits bois ;
 - o Identifier les entreprises de gestion et d'exploitation forestière et leur position dans la CoC ;
 - o Entreprises de transformation (semi-)industrielle et leur position dans la CoC ;
 - o Les entreprises de l'exploitation et/ou transformation artisanal
- Caractériser des opérateurs selon certains critères tels que :
 - o Opérateurs forestiers (tout type) :
 - Type d'activité ;
 - La taille et type de leur concession, volumes exploités (ou autre source d'approvisionnement) ;
 - Leur positionnement géographique (en lien avec les infrastructures logistiques) ;
 - L'origine des capitaux ;
 - Nombre de salariés (exploitation et transformation) ;
 - Leur avancée dans l'aménagement et la certification, et l'implication dans l'APV FLEGT ;
 - Présence d'une unité de transformation (type de produits, volume) ;
 - Leurs marchés (volume, produits, destination et type de client) ;
 - Leur appartenance à un syndicat.
 - o Entreprises de transformation industrielle et artisanal
 - Type d'activité ;
 - L'origine des capitaux ;
 - Nombre de salariés (exploitation et transformation) ;
 - L'origine des produits de bois entrants (grumes, ou produits de 1^{ière} transformation) ;
 - Type de produits et volumes ;
 - Leur marché (volume par destination) ;
 - Leur implication dans la certification et l'APV FLEGT ;
 - Leur appartenance à un syndicat.
- Elaborer une typologie d'entreprises du secteur privée de la filière forêt-bois sur la base de ces critères ;

- Mettre à jour les coordonnées et les personnes contact de la base de données des entreprises (annuaire) ;
- Recenser les moyens de communication préférés des opérateurs (sur base de la typologie) ;
- Caractériser et évaluer le fonctionnement des associations professionnelles (localisation, types d'activités et taille membres, implication dans processus APV FLEGT et REDD+, points forts, points faibles).

5 Moyens d'intervention

La collecte des informations se fera sur la base de différents moyens :

- Revue documentaire et bibliographique ;
- Interviews ;
- Enquête par un questionnaire ;
- Visite des sites.

6 Livrables

L'expert élaborera sur la base des résultats des activités :

- Un **rapport d'analyse des écarts** par rapport aux résultats attendus, et présentant l'existant (et les sources des informations), et les actions à mener pour collecter les informations manquantes ;
- Un **modèle de questionnaire** à transmettre aux acteurs et un **modèle d'enquête** pour guider les entretiens ;
- Un **rapport d'étude de l'état des lieux du secteur privé de la filière forêt-bois** comprenant :
 - o Un schéma de la chaîne de production du bois, depuis la forêt jusqu'aux marchés nationaux et internationaux, avec les différentes catégories d'acteurs intervenant à ces différents maillons de la chaîne
 - o Une Cartographie géographique des acteurs du secteur privé pour l'exploitation forestière et la première et deuxième transformation au Congo
 - o Une explication de la caractérisation des opérateurs selon les critères identifiés
 - o Une typologie des acteurs, classés par catégorie (nombre de sociétés, taille des entreprises, types de produits, marchés, sources et moyens d'investissements, niveau de syndicalisation, niveau de formalisation, niveau d'implication dans le processus APV FLEGT et dans la certification, principales préoccupations vis-à-vis la législation et d'éventuels autres sujets importants pour la politique et la gouvernance forestière encore non mentionnés
 - o La présentation des moyens privilégiés de communication de ces acteurs,
 - o La situation des associations professionnelles.

L'expert fournira également l'**annuaire à jour** des acteurs du secteur privé, identifiant les personnes contact.

Tous ces livrables seront propriétés de l'ATIBT et ne seront pas gardés par le consultant. Ils ne feront pas l'objet de publications par les partenaires de l'ATIBT.

7 Responsabilités de l'expert

L'expert est responsable de la bonne mise en œuvre des activités qui lui sont confiées, et de signaler à la coordination ATIBT, tout problème qui pourrait avoir un impact négatif sur le déroulement des activités.

L'expert a l'obligation de conserver toutes les pièces justificatives des dépenses de voyage (incluant les cartes d'embarquement des avions), base sur lesquelles il sera remboursé.

L'expert apportera la preuve de son affiliation à une structure enregistrée (portage salariale ou autre structure) pour garantir une contractualisation dans le respect des dispositions légales et règlementaires du Congo. Il s'assurera de l'établissement d'un contrat de service avec la structure à laquelle il est affilié qui fera référence aux présents TDR et précisera les modalités de règlement. Il s'assurera également du bon établissement des factures d'honoraires par la structure à laquelle il sera affilié. L'expert est responsable de ses assurances maladie et accidents de voyage, et de responsabilité civile. Il s'engage également à payer toutes les taxes applicables à sa prestation. En aucun cas, la coordination ATIBT Congo ne pourra être redevable des indemnités de prise en charge médicale, ou de règlement de dommages causés par l'expert.

Les autres responsabilités de l'Expert concernent :

- Réalisation de l'étude (exécution de toutes les activités ci-dessus mentionnées)
- Rédaction des rapports (rapports de mission, rapport de l'étude)
- Présentation synthétique de l'étude lors de la réunion de restitution.

8 Responsabilités ATIBT Congo

L'ATIBT est responsable de :

- Appui à la réalisation de l'étude
 - o Assistance à la réalisation de l'étude (partage de la liste de contact actuelle, mise en relation de l'Expert, prise de rendez-vous préalable, collecte de données fournitures d'informations, accompagnement du consultant lors des principales réunions, organisation logistique de la mission, etc)
 - o Organisation des réunions d'avancement et de restitution de l'étude ;
 - o Relecture et analyse commentée de l'étude et échange avec le consultant pour finaliser l'étude ;
 - o De la rémunération de l'Expert sur base du calendrier et livrables fournis et le paiement des perdiems pour le délogement à Pointe-Noire.
- Diffusion et capitalisation de l'étude
 - o Mise en forme (graphisme) et édition ;
 - o Diffusion (par mail, lors de réunions, etc) ;
 - o Présentation lors des ateliers et des réunions liées au projet ou autre.

9 Durée et calendrier

L'étude se déroulera sur un mois à partir de la signature du contrat (prévue fin décembre 2018), et se terminera au plus tard début février 2019.

La prestation est basée sur 24 jours, dont :

- 12 jours pour la phase préparatoire :

- 4 jours pour la revue bibliographique,
- 2 jours pour l'analyse des écarts, la rédaction du rapport d'analyse des écarts, et une réunion d'avancement,
- 2 jours pour la préparation des interviews et visites,
- 4 jours pour le questionnaire (élaboration, suivi, traitement et analyse des réponses),
- 8 jours pour la rencontre des acteurs et la collecte des données, dont :
 - 4 jours à Brazzaville
 - 4 jours à Pointe noire.
- 4 jours pour l'analyse et la production des rapports, et la présentation des résultats par une réunion de restitution.

Le calendrier de la réalisation de cette étude et de remise des livrables sera le suivant (et sera ajusté au démarrage de l'étude) :

- 3 janvier 2019 : démarrage du projet et revue bibliographique
- 8 janvier 2019 : remise du rapport d'analyse des écarts et d'une proposition de questionnaire, et réunion d'avancement
- 9 au 18 janvier 2019 : préparation de la phase de collecte – enquête par questionnaire
- Semaine du 21 janvier 2019 : rencontre des personnes ressources à Brazzaville
- Semaine du 28 janvier 2019 : rencontre des personnes ressources à Pointe Noire
- 31 janvier 2019 : remise du rapport d'étude provisoire et de l'annuaire à jour, et réunion de restitution
- 6 février 2019 : remise du rapport d'étude final suite aux commentaires de l'ATIBT.

10 Budget

Le budget de l'étude prévoit 4 000 000 FCFA d'honoraires du prestataire pour la réalisation de l'étude.

L'ATIBT prendra en charge :

- Les frais de déplacement pour Pointe Noire (billet d'avion en classe éco estimé à 80 000 FCFA),
- Le perdiem de 100 000 FCFA/nuit délogée et remboursé sur base justificatif qui est la facture d'hôtel. Ce perdiem couvre l'hébergement, les repas, et les petits frais sur place (taxi, etc ...)
- Un forfait communication de 65 000 FCFA pour toute la durée de l'étude
- Les frais de graphisme et d'édition de l'étude.

11 Compétences requises

Pour cette étude, il est recherché un Consultant expérimenté (minimum 10 ans d'expérience), ayant :

- Un diplôme d'ingénieur dans la gestion forestière, l'industrie du bois, ou l'économie forestière ;
- Une expérience confirmée de la conduite d'études similaires ;
- Une connaissance approfondie de la filière forêt-bois du Congo (aménagement, exploitation forestière, commerce...);
- Une connaissance de base du processus APV FLEGT et de la certification ;
- D'excellentes capacités de communication, d'analyse et d'élaboration de rapports ;
- Une approche intègre lui permettant de traiter de façon confidentielle des informations sensibles.

12 Modalité de paiement

Le prestataire sera rétribué de la manière suivante, et sur présentation de factures :

- 30% après approbation du rapport d'analyse des écarts ;
- 30% après réception du rapport provisoire de l'étude ;
- 40% après validation du rapport final et la remise des justificatifs de dépenses (carte d'embarquement, facture d'hôtel, fiche de perdiems signé)

13 Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le **26 décembre 2018** aux bureaux l'ATIBT Congo à l'adresse suivante :

ATIBT Congo, Immeuble Bolloré Transport et Logistique Congo, avenue Felix Eboué, Brazzaville, République du Congo

Ou par email : alain.tiotsop@atibt.org.

Ils devront comporter pour chaque candidat :

1. Un CV présentant les expériences nécessaires à la conduite de cette étude et les contacts de personnes référentes ;
2. Un document prouvant l'existence légale de la structure juridique du consultant (société, portage salariale, etc) ;
3. Une méthode de travail détaillée décrivant le déroulement de l'étude, qui présente la bonne compréhension des présents termes de référence et la connaissance de l'Expert des sources des données et de son réseau de contacts pertinents pour l'étude.

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.